

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

22 rue de la Libération - 35190 LA BAUSSAINE
Tél. : 02 99 66 80 27 – Fax : 02 99 66 73 10

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2011

Nombre de Membres en exercice :	14
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de Membres votants :	10

Date de la convocation :	16/06/2011
Convocation affichée le :	16/06/2011
Procès-verbal affiché le :	30/06/2011

L'an deux mil onze, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire.

Etaient présents : Mmes Florence DENIAU, Gwenaël ARTUR, et Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX (*arrive au point 2*), Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOILLERE et Thibault LE BOULANGER (*arrive aux questions diverses*).

Absents excusés : Mmes Yolaine DUBOIS, Catherine PIEL, et M. Eric LEROSSIGNOL.

Absents non excusés : M. Frédéric BLANCHARD.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Dominique ROUXEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2011 à l'unanimité.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

24.06.11 - 2 – Attribution du logement communal 6 rue de la Libération

24.06.11 - 1

**DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE
POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2011**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 87-2009 du 27 novembre 2009, la Commune de La Baussaine a passé avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique une convention cadre fixant les modalités de mise en œuvre du plan local de développement en faveur des petites Communes. Cette convention cadre prévoit l'attribution d'un montant de 185 791 € sous la forme de fonds de concours communautaires, dont la Commune peut disposer pour financer des projets entrant dans son domaine de compétence.

A ce jour, le solde des fonds disponibles s'élève à 163 300 €.

Madame le Maire rappelle également que le programme de travaux de voirie 2011 a été attribué à l'entreprise Eurovia, pour un montant de 31 752 € HT, et que le montant d'un fonds de concours ne peut dépasser 50 % du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des autres subventions accordées.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour le versement d'un fonds de concours, et informe les membres qu'une convention devra être signée entre la Commune et la Communauté de Communes, afin de déterminer le montant du fonds de concours attribué, les conditions et les modalités de versement du fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter de la Communauté de Communes Bretagne Romantique l'attribution d'un fonds de concours pour le programme de travaux de voirie 2011, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 15 876 €;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'attribution du fonds de concours.

24.06.11 - 2

ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL N° 6 RUE DE LA LIBERATION

Madame le maire informe le Conseil municipal que M. et Mme CUCU ont donné leur préavis pour libérer le logement communal qu'ils occupent, situé au n° 6 rue de la Libération, avec effet au 1^{er} août 2011.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de louer ce logement à M. DESMAS et Mlle PENEAU, à compter du 1^{er} août 2011. Le loyer est fixé à 424 €, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre en location le logement communal situé au n° 6 rue de la Libération, de type 4 duplex, à M. DESMAS et Mlle PENEAU, à compter du 1^{er} août 2011, pour un loyer mensuel de 424 €, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers ;
- Demande le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit la somme de 424 € ;
- Donne pouvoir à Monsieur Daniel HENRY pour la signature du bail.

QUESTIONS DIVERSES

1. Logements communaux place de la Longère – révision des loyers au 1^{er} juillet 2011

Conformément aux dispositions des baux d'habitation en vigueur précisant que les loyers mensuels des logements communaux situés place de la Longère sont révisables chaque année, au 1^{er} juillet, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, l'indice de référence étant celui du 4^e trimestre ;

Considérant que l'indice de référence des loyers était de 117,47 au 4^e trimestre 2009 et de 119,17 au 4^e trimestre 2010, **la révision applicable au 1^{er} juillet 2011 est de + 1,45 %** ;

Madame le Maire informe l'Assemblée que les loyers des logements communaux situés place de la Longère seront révisés à compter du 1^{er} juillet 2011, de la manière suivante :

Adresse	Locataires	Date du Bail	Loyer actuel	Variation	Loyer au 1^{er} juillet 2011
n° 2, place de la Longère	M. PERRIER Norbert	08/07/2008	226,70 €	+ 3,29 €	229,99 €
n° 4, place de la Longère	Non loué	NA	305,51 €	+ 4,43 €	309,94 €
n° 6, place de la Longère	M. LARIVIERE - GILLET Denis	03/02/2009	228,75 €	+ 3,32 €	232,07 €
n° 8, place de la Longère	M. ODDOZ David	24/02/2011	320,46 €	+ 4,65 €	325,11 €

2. Logement vacant 4 place de la Longère

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention passée avec Sabine DAVION pour la mise à disposition du local, place de la longère, a été prorogée pour une durée de 6 mois. Au terme de cette période, l'appartement sera mis de nouveau en location car les problèmes d'humidité semblent désormais résorbés. Toutefois, quelques travaux de réfection restent à prévoir au préalable. Daniel HENRY se charge de contacter des artisans afin d'obtenir des devis. Un premier devis devrait nous parvenir fin juin.

Par ailleurs, les services de la Communauté de Communes Bretagne Romantique seront sollicités afin de savoir si les travaux prévus peuvent être subventionnés dans le cadre d'un programme de réhabilitation des logements vacants.

3. Commission environnement du 15 juin 2011 – point sur le recensement des chemins et les actions à mettre en place

Monsieur Daniel HENRY, adjoint au Maire, communique au conseil municipal les différents points abordés en réunion de Commission.

⇒ Recensement des chemins :

On dénombre sur la commune, 89 chemins, dont 17 qui nécessiteraient une intervention communale pour rétablir leur usage de chemin rural. Il a été constaté que certains talus mériteraient soit d'être plantés soit d'être regarnis. (22 chemins)

Quatre nouveaux parcours de « randonnée » ont été identifiés sur la commune toutefois certaines démarches devront être initiées auprès des propriétaires. Jean-Michel PRESCHOUX est en charge de mener ces actions. Il a été décidé que le Syndicat de travaux de voirie du Canton de Tinténiac soit sollicité pour réaliser quelques travaux d'aménagement.

⇒ Programme Breizh Bocage

Pour l'instant, le programme Breizh bocage va permettre de restaurer 6 km de haies bocagères et de créer un nouveau linéaire de 1, 6 km.

Daniel HENRY transmettra la semaine prochaine à Nicolas LE MEIL, animateur du Syndicat du Linon, la liste des lieux de la commune dans lesquels les élus aimeraient qu'il y ait de nouvelles plantations.

D'autre part, les haies plantées cet hiver par les « planteurs volontaires » seront inscrites dans le programme de plantations de Breizh Bocage afin de procéder au remplacement des plants morts.

4. Ecole

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre devrait être d'environ 185 enfants avec une répartition faite de la manière suivante:

- 77 enfants en maternelle
- 108 élèves en primaire

⇒ Ouverture éventuelle d'une 5eme classe à la rentrée pour le Primaire.

La décision d'ouvrir une nouvelle classe sera prise par l'Inspecteur d'Académie quelques jours après la rentrée. La répartition des élèves est faite selon les deux scénarii. Ces informations seront affichées dès le mardi 28 juin 2011, jour de la porte ouverte de l'école

⇒ Nouvelle organisation sur le site de la maternelle :

Le déménagement de la classe mobile dans la salle de motricité a eu lieu vendredi 24 juin 2011 avec la mise en place du nouveau fonctionnement dès lundi 27 juin. Cette période d'essai permettra de tester la nouvelle organisation du site de la maternelle afin de faire d'éventuels réajustements avant la rentrée de septembre si nécessaires.

Le directeur de l'école, Emmanuel ARTUR demande à la commune que quelques aménagements soient effectués sur le terrain attenant à l'école afin d'y dispenser la motricité. (Tracés, parcours matérialisés, cabanon pour le rangement du matériel...)

Il souhaite également que la salle du conseil puisse servir de salle de gymnastique pendant la période hivernale. Un planning sera établi en concertation avec les enseignants et la municipalité. Le conseil municipal émet un avis favorable à ces différentes demandes.

5. Personnel communal

⇒ Saisine du Conseil de discipline

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue à la convocation du conseil de discipline au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, jeudi 23 juin 2011 afin d'obtenir un avis sur le licenciement pour insuffisance professionnelle d'un agent de la collectivité. Après avoir entendu les deux parties, le conseil de discipline a rendu un avis favorable au licenciement pour insuffisance professionnelle de l'adjoint administratif principal de première classe.

⇒ Remplacement d'été

Cette année, les congés posés par l'agent technique en charge des espaces verts sont très fractionnés aussi il n'apparaît pas nécessaire de procéder à son remplacement. En revanche, le remplacement de l'agent en charge du ménage est à prévoir. Une annonce sera mise en mairie.

6. Agenda

Lundi 27 juin, 14h30 : Réunion avec M. MORIN, Directeur Collectivités Locales d'Orange pour l'Ille-et-Vilaine

Mardi 28 juin, 18h30 : Réunion avec M. NEVEU, technicien de la DDTM, qui vient présenter le diagnostic de sécurité de la route départementale n° 20 qu'il a réalisé en janvier 2011

Mercredi 6 juillet, 18h : Commission culture

La séance est levée à 23h05.

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Raoul LE GUERHIER

Jean-Michel PRESCHOUX

Gwenaël ARTUR

Dominique ROUXEL

Gilles LE TALLEC

Olivier QUENOILLERE

Thibault LE BOULANGER